

## ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes

Six Mois..... 2 fr. 50

Un An..... 5 —

Autres Départements;

Six Mois..... 3 fr. »

Un An..... 6 —

## LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE  
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de  
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION &amp; L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

76, Rue Sainte-Elisabeth, 76

ROANNE

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de  
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

## INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.  
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;  
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;  
à PARIS, aux Agences de Publicité.

## PAR AMOUR

L'œuvre intéressante de notre compatriote DANIEL SIVET.

Nous sommes certain que nos lecteurs liront cette œuvre avec intérêt. Ils nous sauront gré de publier « PAR AMOUR », un des meilleurs ouvrages de notre jeune poète DANIEL SIVET, qui, sur notre demande, a bien voulu autoriser cette reproduction.

## CHRONIQUE PARISIENNE

Le gouvernement tiendra-t-il compte, encore une fois, de la volonté de la majorité ? Il est permis d'en douter.

Parmi les nombreuses réformes, dont la réalisation est possible, facile même, il en est une qui aurait pour conséquence immédiate, une petite diminution dans le budget du Ministère de la justice.

Est-ce une des plus urgentes au point de vue social ? Incontestablement non.

Que l'on maintienne ou non un grand nombre de tribunaux, qui ont à juger en moyenne deux affaires par semaine, que l'on étende ou non la compétence des tribunaux de paix, ce n'est qu'une question de forme, et peu importe au plaideur de savoir à quelle sauce il sera mangé.

Nous avons démontré maintes fois les abus dont sont victimes ceux qui sont obligés d'avoir recours à dame Justice, et nous sommes convaincu que ces abus ne disparaîtront pas, quels que soient les modes de compétence et de tribunaux, appelés à se prononcer dans les affaires litigieuses.

La véritable réforme judiciaire est plus élevée; elle embrasse des points de vue d'une nature plus intéressante pour les justiciables.

Cependant la discussion du budget du Ministère de la justice a galvanisé un peu la Chambre et nous avons vu avec plaisir l'adoption de l'amendement Camille Dreyfus.

L'honorable député de Paris a dit avec beaucoup de raison : « Il faut

réformer les procédés, la procédure et l'appareil de la justice dans notre pays ; ce n'est pas dans la discussion d'un budget qu'on peut présenter ces réformes, mais pour permettre à la Chambre de manifester son sentiment et indiquer au gouvernement l'intention bien arrêtée des représentants du pays de demander dans le prochain budget une modification au présent budget du Ministère de la justice, je propose une réduction de mille francs. » Cette simple réduction qui n'entraîne pas le rouage des affaires judiciaires a été votée à une grande majorité.

Nous espérons, sans grande conviction toutefois, que le gouvernement s'inspirera du vote de la Chambre et déposera prochainement un projet plus conforme aux vœux du pays et comportant les réformes demandées.

Si la carte judiciaire de la France ne répond plus à notre situation et à nos besoins, il en est de même de la carte administrative. Bien que M. Constans ait déclaré qu'il entendait mourir à la tête de ses préfets et de ses sous-préfets, nous croyons qu'il ne mourra pas, mais qu'un grand nombre de ces derniers disparaîtront du monde administratif. C'est un fonctionnaire bien inutile souvent, et toujours onéreux.

L'Empereur Guillaume continue la comédie socialiste qu'il a commencé à jouer dans ces derniers temps.

Le Landtag a été ouvert le 12 courant. Dans le discours du trône, l'empereur a exposé plusieurs projets de réformes, plus démocratiques et plus sociales les unes que les autres ; la réforme des communes rurales diminuerait les charges des communes en leur transférant le produit de l'impôt foncier et de l'impôt sur la propriété bâtie, la réforme de l'impôt établirait l'impôt sur le revenu, augmenterait dans une mesure équitable les droits sur les successions entre parents ascendants et descendants et entre époux, en exemptant de droit les petits héritages ; cette réforme n'augmenterait pas le produit total de l'impôt industriel.

L'empereur Guillaume a reconnu

aussi la nécessité d'améliorer l'enseignement, non seulement primaire, mais encore secondaire et supérieur.

Le projet de loi tend notamment à réaliser définitivement la gratuité de l'instruction primaire et à procurer aux instituteurs une situation locale plus fixe et un traitement plus convenable.

Le discours de l'empereur ajoute encore des détails sur l'amélioration de la situation matérielle des fonctionnaires, sur la construction d'habitations ouvrières, et sur l'étude des questions minières.

En ce qui touche les relations extérieures, Guillaume se félicite des relations amicales que l'Allemagne entretient avec les peuples voisins et il espère que la paix ne sera pas troublée.

On croit rêver quand on entend dans la bouche du plus autocrate des empereurs Prussiens des déclarations aussi démocratiques, et combien on comprend facilement l'exactitude du proverbe :

« Il y a loin de la coupe aux lèvres. »

Ce n'est pas le sujet allemand qui boira jamais le contenu de la coupe d'or, que lui présente son empereur bien-aimé.

Les séminaristes vont cette année, comme tous les enfants de la France, subir un peu le régime de la caserne, contre l'attente des cléricaux qui font contre fortune bon cœur et qui paraissent enchantés de voir qu'ils sont soumis au régime commun. Nous espérons qu'une année de contact avec nos braves soldats diminuera chez eux le sentiment d'une foi, qui n'est pas toujours sincère.

Le bill Mac-Kinley n'aura pas eu le succès qu'en attendaient les républicains américains.

La victoire des démocrates en a affaibli la portée, et au prochain renouvellement des sénateurs américains, dans deux ans, il est probable que la tentative de protectionnisme à outrance sera remplacée par des mesures sinon libre-échangistes absolues du moins d'un protectionnisme beaucoup plus modéré.

L. R.

## Les Séminaristes à l'Armée

Les cléricaux ont poussé les hauts cris, quand il a été question d'astreindre les séminaristes au service militaire.

C'est une abomination ! disaient les uns, c'est une honte et une infamie ! disaient les autres. Faut-il rappeler les mandements nombreux des évêques et archevêques, quand ils lançaient sur la loi militaire leur foudre épiscopale ?

La loi commune appliquée aux séminaristes devait suivant eux, « arrêter le recrutement des ministres de la religion, et amener infailliblement l'extinction du catholicisme en France. »

Les écrielleries plus ou moins intéressées des conservateurs et des journaux cléricaux n'ont pas empêché le vote de la loi, les séminaristes vont partir, et nous assistons aujourd'hui à un spectacle des plus comiques.

Un revirement complet s'est produit dans les opinions de ceux qui fulminaient contre la loi ; ils trouvent maintenant que tout est pour le mieux dans la meilleure des organisations militaires.

Loin de se désoler de l'incorporation des séminaristes, les cléricaux s'en réjouissent.

« Les républicains, dit un de leurs journaux, espéraient que la loi nuirait à la religion ; elle va lui profiter, au contraire ! Non seulement l'atmosphère des chambres militaires ne sera pas préjudiciable aux séminaristes, mais encore la présence de ceux-ci l'assainira ; non seulement, les séminaristes ne subiront pas la contagion des esprits forts ou des loustics de caserne, mais encore ce sont ceux-ci qui éprouveront la salubre influence de leurs camarades. »

« Les séminaristes, dit un autre, n'auront pas plus de mal à convertir les loustics que les jeunes missionnaires à évangéliser les anthropophages. »

« Le résultat de la loi scélérate sera de donner à la France une armée chrétienne », etc., etc.

Puisque l'incorporation des séminaristes dans l'armée doit avoir pour la religion chrétienne une influence si salutaire, nous pouvons donc nous étonner des excommunications dont cette mesure a été l'objet.

En résumé, nous sommes enchantés de l'application de la loi militaire, les cléricaux le sont aussi ; tant mieux.

Nous espérons qu'ils demanderont bientôt qu'il ne soit fait aucune exception en leur faveur, et qu'ils soient soumis, comme les camarades, au régime de 3 ans de caserne.

Ils craindraient peut-être, après tout, d'avoir une armée trop religieuse et de

ne pouvoir suffire aux saints sacrifices. Nous n'avons pas la même frayeur.

## LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Au cours de la discussion du budget du ministère du Commerce, la Chambre a voté, sur la proposition de M. Mesureur, un crédit de 25.000 fr. pour la création d'un Conseil supérieur du travail.

Cette proposition votée par la Chambre est excellente.

Mais que sera ce Conseil supérieur du Travail ?

Il existe auprès de chaque ministère un Conseil de ce genre.

Il y a le Conseil supérieur de l'industrie, celui du commerce et celui de l'agriculture.

Il y a encore les Conseils supérieurs des ponts et chaussées, d'hygiène, de statistique, etc.

Ces différents Conseils composés d'hommes compétents en la matière sont spécialement chargés de traiter toutes les questions techniques qui doivent se présenter dans leur sphère respective.

Le Conseil supérieur du Travail fonctionnera-t-il ainsi ? C'est ce que nous ne pouvons savoir encore.

Il est bien évident que pour avoir sa raison d'être, ce Conseil supérieur du travail doit être composé uniquement d'ouvriers faisant partie de nos Chambres syndicales.

Les travailleurs seulement peuvent donner un avis utile sur les questions de travail, sur les problèmes qui intéressent la classe ouvrière.

C'est ainsi que nous comprenons le Conseil supérieur du travail.

Nous souhaitons que cette réforme ne soit pas dans son application une réforme illusoire, une nouvelle poudre jetée aux yeux des travailleurs.

Quoi qu'il arrive ce sera toujours un pas de fait en avant, en attendant la création indispensable d'un Ministère du travail.

## L'UTILITÉ DES SOUS-PRÉFETS

Depuis longtemps le parti républicain avancé réclame avec une complète réforme administrative la suppression des sous-préfets.

Tout le monde sait qu'au point de vue administratif, nos sous-préfets ne sont que de simples boîtes aux lettres, absolument inutiles par suite de nos puissants moyens de transport et de communication qui suppriment toute distance pou-

vant exister entre la préfecture et la localité la plus éloignée du département.

Mais si au point de vue administratif les sous-préfets sont inutiles, il n'en est pas de même au point de vue politique.

Les sous-préfets sont, en effet, très utiles pour la politique du gouvernement. Ils sont alors des agents très dévoués et toujours sous la main. Nos opportunistes le savent bien.

Aussi lorsqu'un député, M. Thellier de Poncheville, a proposé une réduction de 300.000 fr. sur ce budget et la suppression d'un certain nombre de sous-préfets, les opportunistes se sont-ils empressés de voter avec le gouvernement contre cette proposition.

MM. Audiffred et Gerbay ont été les premiers à voter de cette façon. Ils se sont souvenus, sans doute, des services rendus.

M. Constans ne s'est d'ailleurs pas gêné pour dire ce qu'il en est.

« Quant à moi, a-t-il dit, qui ai combattu avec eux le bon combat, s'ils sont battus, je le serai avec eux. C'est avec eux que j'ai triomphé et c'est avec eux que je veux mourir. »

A présent, il n'existe plus aucun doute. Les sous-préfets ont bien été les agents des candidatures officielles et opportunistes. C'est le propre aveu de M. Constans.

Aujourd'hui les sous-préfets n'ont pas d'autre rôle. S'il est tout naturel que les opportunistes les conservent dans ce but unique, il n'en sera pas moins juste de voir les radicaux-socialistes faire tous leurs efforts pour arriver à leur suppression.

Nous devons, non seulement réclamer la suppression des fonctionnaires inutiles, mais nous ne devons pas laisser ainsi entre les mains de nos adversaires des verges pour nous faire fouetter.

## REVUE HEBDOMADAIRE

« Adieu paniers, vendanges sont faites. »

Tel est le petit cri de satisfaction que pousse l'Union. Elle est heureuse, elle croit que le Maire a perdu sa popularité. Vrai, un brin de gaité ne lui va pas mal ; cela la change un peu. Ordinairement elle est si ennuyée ! Son titre seul commence à faire bâiller ; ajoutez que la colère, la haine la rendent souvent bête à faire de la peine. Elle n'aurait pourtant pas besoin d'excitants, ses rédacteurs possèdent le secret d'y réussir ; surtout M. M. qui tient de Prud'homme et de M. de Lapalisse et celui qui s'est arrêté en si beau chemin dans son étude, sur la participation du travail aux produits.

Si elle fait trêve à ses odieuses accusations d'excitation à la grève et à la

avec tous les capricieux contours de la rivière, des sinuosités feuillues, vertes et élanées, le même susurrement monotone comme la plainte incessante : suave harmonie dont il faut étudier chaque note pour la comprendre et en goûter le charme. Ici, plaine, nonchalante et plane comme un miroir ; là, se déroulant au soleil comme du vit argent, puis, ridée, mugissante, blanche et soufflant une humide poussière sur les rochers audacieux qui s'opposent à son passage, les polissants, les lavant, les minant, mais toujours courante, toujours affairée et active comme la vie, marchant vers un but qui pour elle n'aboutit qu'à une sorte de tonneau des Danaïdes : la mer immense, sa reine, qui l'absorbe et la noie dans ses masses terribles. Telle est l'eau de ces gais ruisseaux des montagnes, aimés des rêveurs, admirés de tous.

Leurs bords sont si frais ! La pêche des écrevisses si attrayante !

De joyeux groupes folâtraient dans les prés. Les uns placent sous les racines et sous les rochers les légers filets des balances ; d'autres, s'approchant avec précaution les sautoires, et alors qu'elle joit, quels cris si la pêche est fructueuse !

Mais le moment n'est pas encore venu. Il faut attendre la nuit. Bientôt la lune se lève, la rosée tombe et brille au bout de chaque brin d'herbe. On commence à ne plus compter les captures.

Quelques-uns encore à minuit, on peut voir errer le long du ruisseau une lueur lointaine qui se montre tout à coup et disparaît alternativement, semblable aux follets des légendes. Ce sont les torches dont se servent les intrépides, qui s'éclipsent derrière les arbres ou se mirent dans l'eau, avec des reflets ou tremblotants, pendant qu'au loin la voix d'un attendri se fait entendre dans le calme de ces belles nuits comme pour rompre l'é-

Feuilleton du RÉVEIL ROANNAIS

DANIEL SIVET

## PAR AMOUR

I

Les premiers rayons d'une douce matinée de juin, pâissant l'éclat de l'étoile du Berger à l'horizon chaudement doré, traversaient les sommets dentelés des sapins, sur la plus haute montagne du village, quand la note grêle d'un glas mortuaire, à l'heure de l'Angelus, monta dans la limpidité de l'air, au milieu des champs silencieux.

Quelques fenêtres s'ouvrirent dans les chaumières dispersées sur les champs verts ; des corps fêtaient en allegro le réveil de la nature ; des portes d'étables grinçèrent dans leurs gonds, lourdement ouvertes et refermées ; et déjà, sur la pente moutonneuse des sentiers en rocaille, enfouis entre les haies d'aulépine et de sureaux en fleurs, des troupeaux, conduits par les oh ! oh ! allons ! d'un jeune berger mal réveillé, s'avancèrent lentement, attardés aux graminées du chemin tout humide de rosée.

L'alouette, en chantant, montait droit dans le ciel, planait sans effort les ailes ouvertes, immobile, et revenait, comme une flèche tombant à pic, dans le sillon choisi pour abriter ses amours de la saison nouvelle.

Des pommiers, où passait la brise légère qui s'élève à la pointe du jour et rafraîchit les campagnes, secouaient leurs fleurs en

neige odorante, et les grandes herbes des prairies prêtes à faucher, s'inclinaient faiblement, tandis que les blés aux épis naissants ondulaient au loin, comme les vagues d'un grand lac tranquille qui, déroulé au soleil ses innombrables rubans de moire.

Cette cloche qui tint lugubrement, au milieu du calme de ce coin des montagnes foréziennes, contraste avec l'apparence de bonheur paisible du paysage et met sur la bouche des habitants au réveil, une interrogation étonnée.

A l'entrée même du village une maison de meilleure apparence, blanche à la chaux, aux persiennes fermées, s'élève, entourée d'une sorte de parc plein d'ombre et de massifs de fleurs.

Des lianes de vigne vierge escaladent les murailles, s'enroulent gracieusement au-dessus de la porte d'entrée, où elles forment une pléiade vérandah naturelle, et courent se réfugier jusque sur les toits qui disparaissent sous leurs étreintes : nid de verdure coquettement posé dans un repli du terrain où se sont réfugiées d'innombrables familles de chanteurs et où préludent les premiers rossignols.

La grande route limite le jardin au couchant ; et si quelque voyageur attardé à la suite cette nuit, il a pu voir qu'une des fenêtres du premier étage laissait passer, par les lamelles de ses volets, une lumière morte comme celle des veilles et est des feux-follets.

Là, sur un petit lit encadré de rideaux blancs, entre deux cierges, repose dans son dernier sommeil la pâle figure d'une jeune fille prématurément enlevée : Martha Desvallon, la Martha comme disent toutes les villageois pour qui elle était la meilleure et la plus adorable des « demoiselles ».

La tête, fine et douce sur l'oreiller blanc, laisse encore à la bouche la vague rictus

d'un sourire ébauché, comme si la mort l'eût saisie en plein rêve heureux, au cours de son chaste repos de vierge.

Les cheveux blonds ont conservé leur abondante chute sur les épaules, et la lueur tremblante des cierges, dont la clarté fuse fluidement, en se jouant sur le front de la morte, l'entoure d'une auréole d'or comme une couronne de martyr.

Elle s'en est allée, sans secousse, cette âme simple de jeune fille, comme s'exhale, avec les premières bouffées du printemps, le léger parfum des jasmins frais éclos.

Elle n'a laissé de son court passage sur la terre qu'une trace vaporeuse, semblable à une consolante apparition, et sa perte plonge dans un inaltérable chagrin une famille sans appui, et broie du même coup un cœur bien fait pour comprendre le sien.

Quand Christian Châtelier apprendra que sa chère compagne d'enfance, sa fiancée n'est plus, comment supportera-t-il ce coup du destin, comment pourra-t-il croire au bonheur dans la vie, puisqu'à l'aurora de ses jours il va connaître toutes les trames d'une douleur aux prises avec l'insoluble problème de la mort se présentant si tôt sur son chemin !

Que de fois il a fui, avec une terreur superstitieuse, les abords du cimetière aux approches de la nuit, tremblant à la pensée seule de se trouver dans le voisinage des tombes !

Aujourd'hui, il lui faudra l'envisager de près la terrible faucheuse et accompagner à sa dernière demeure celle qu'il entourait d'une si tendre affection et qui mettait dans son existence le constant rayonnement d'un astre radieux.

Dans les campagnes, le champ du repos émipte sur les habitations, se découvre de toutes les fenêtres, limite la route principale et rappelle à tous le Memento pulvis es qui

fait de beaucoup de nos paysans des philosophes et des résignés.

Mais à vingt ans on ne songe qu'à vivre, et ces tombes précoces semblent une porte ouverte sur le ciel à des anges malheureusement égarés sur la terre.

Ils avaient grandi côte à côte, libres de leurs ébats au grand air, dans le silence et le mystère des vastes forêts, sur les talus gazonnés des sentiers voisins de l'école, se poursuivant, s'ébattant au soleil, captivant des papillons et les oiseaux tombés des nids après l'orage.

Frère et sœur d'abord, fiancés ensuite, toujours liés par un sentiment avouable et avoué à tous, le jeu enfantin du petit mari et de ma petite femme s'était continué sérieusement avec l'âge, et ce fut par une transition insensible que l'amitié presque garçonnienne des commencements fit place à quelque chose de plus vif, mit dans leurs rapports plus de réserve et sur leur front un peu du rouge de la pudeur naissante, quand ils se trouvaient seul à seul.

Ils l'avaient échangé simplement, un beau soir, après une petite querelle suivie d'une réconciliation, cet aveu du premier amour, sans un mot troublant, avec le tendre langage des fleurs :

— Christian, s'était écriée la jeune fille penchée sur le fossé du chemin, comment s'appelle cette fleur ?

— Myosotis ou aimez-moi. C'est la fleur du souvenir, celle que l'on échange quand on aime et que l'on garde religieusement comme une relique. Elle signifie : je pense à vous, ne m'oubliez pas.

Alors Martha choisit une fleurette bien épanouie et la présenta à Christian avec quelques paroles émus, débordantes de naïveté et de charmante expansion.

Christian y répondit par l'offre d'une tige semblable, et tous deux conservèrent pré-



révolte, de gaspillage, de dilapidation, de concussion, c'est qu'elle a compris que le public est éclairé, que cela ne prend plus. Elle essaie de plaisanter le Maire sur son prétendu échec. Il n'a réuni que 500 voix ! Il n'a pu obtenir l'adjoint de son choix ! Voilà bien de quoi la réjouir. L'Union veut en profiter pour souffler la division dans le Conseil. Elle oublie volontairement de dire que les deux fractions du parti socialiste se sont unies au second tour, et que si elles n'ont obtenu que 1.200 suffrages, c'est qu'il n'y a pas eu de lutte ; qu'en pareille circonstance son parti, à elle, n'en a obtenu que 700 en 1879 ; elle passe aussi sous silence qu'un de ses conseillers a été élu par 230 voix en 1882. C'est depuis ces époques qu'elle a dû commencer à répéter souvent son refrain : adieu paniers, vendanges sont faites : elle devra le répéter longtemps encore.

Nous sommes heureux d'avoir déridé cette hypocondriaque Union, cela la console un peu des nombreuses corrections et douches que nous lui avons administrées.

\*\*

Puisqu'il est question du Maire et de ses deux adjoints, disons en deux mots. Il n'existe entre eux ni désaccord, ni déunion ; le léger nuage qui s'est élevé ne tardera pas à se dissiper. Le succès a peut-être un peu grisé ceux de nos amis qui se croient plus socialistes que nous, qui l'avons été longtemps avant eux, et qui le sommes, peut-être, plus qu'eux aujourd'hui. Seulement nous ne croyons pas que le socialisme soit le privilège d'une école ou d'une coterie. Nous pensons encore, qu'une fois le succès électoral obtenu, radicaux et socialistes ne doivent plus être au Conseil municipal que des administrateurs. Donc ces amis, poussés par un groupe d'impétueux, sans chercher à s'entendre avec le Maire, ont voulu lui donner deux adjoints de leur choix exclusif, tandis que lui aurait désiré en désigner un. On ne put s'entendre et la majorité du Conseil leur donna satisfaction. Il n'en résulte pas qu'il y ait entre eux divergence. Le Maire continuera de conserver la direction, tout en laissant à ses adjoints le soin de s'occuper des affaires communales, et de lui prêter le concours qu'ils voudront bien ; tout ira comme par le passé.

Les socialistes savent très bien que l'accord le plus parfait peut seul les maintenir au palais communal ; que la moindre division serait un arrêt de déchéance. Le congrès de Halle est trop récent pour qu'ils aient oublié le conseil donné à tous leurs adhérents d'occuper le plus possible les fonctions électives. Ils savent aussi qu'aux élections du mois dernier une coalition a failli avoir lieu entre les opportunistes et les conservateurs contre nous ; que cette coalition ne tarderait pas à se renouer, si nous fournissions le moindre prétexte. En effet, les opportunistes, sans principes, ni sans foi, désireux seulement de ressaisir l'assiette au beurre, ont fait des avances aux réactionnaires de notre ville. Ils ont convoqué quelques-uns des chefs à la Sous-Préfecture, et ont essayé de les leurrer, par le sacrifice de plusieurs noms trop compromis. Les conservateurs ont flairé le piège et ont exigé des garanties qu'on n'a pas voulu, ou pas pu leur donner.

Maintenant c'est à nous d'éviter le danger, de ne fournir aucun prétexte sérieux de mécontentement, et tout en conservant, en affirmant même nos principes, de nous occuper à gérer équitablement les intérêts de nos concitoyens. Si nous agissons ainsi, au terme de notre mandat, nous aurons avec nous toute la population non inféodée à un parti.

\*\*

Il paraît que l'Union, elle aussi, sait qu'on a l'intention d'étouffer l'affaire Avignant, malgré les preuves de culpabilité qui l'accablent. Sans revenir davantage sur ce triste sujet, nous allons commettre une petite indiscretion et raconter les confidences de ce malheureux Avignant.

Il fallait, par la fenêtre entrouverte que l'air était plus tiède, lui laisser voir un coin du ciel, la chute des rayons dans le crépuscule solitaire ; et, toute la nuit, une petite étoile qui regardait discrètement son insomnie et lui souriait resplendissante comme sa terre promise, à travers les arbres.

C'est notre étoile, disait-elle à Christian. Vois comme elle brille ! Elle ne peut s'éclipser de si tôt. Elle est pleine de vie. Quand ta petite amie sera sur pied, l'étoile se couchera pour la saison. Elle veille sur moi et me protège.

Ne te tourmente pas, disait Christian. Dors, ne parle pas, tu te fatigues. Il faut prendre ta potion, c'est l'heure.

Et comme elle répondait par un grimace, repoussant le breuvage, Christian portait le verre à ses lèvres, l'encourageant, ne trouvant pas la potion amère et nauséabonde.

Alors elle buvait à la place où Christian venait de boire, pour lui plaire et lui montrer sa docilité.

Parfois, des groupes de bohèmes passaient sur la grande route ; un orgue de barbarie grinçait, une cornemuse préludait. On

Ayant rencontré une personne qui s'interessa à lui et qui le blâmait du bruit qu'il a laissé faire autour de son nom : Hélas ! s'écria-t-il, ce n'est pas ma faute ; je ne demandais pas mieux que de me taire. Je savais que je ne pouvais pas occuper plus longtemps mon emploi, que j'étais insuffisant ; j'avais promis plusieurs fois de donner ma démission, et j'aurais voulu me retirer sans scandale. On s'y est opposé, on m'a forcé à écrire la lettre que vous connaissez à M. le Sous-Préfet, à lui porter les reçus de la caisse qui m'avait été confiée en dehors de mon service. Aujourd'hui je voudrais bien que tout ce bruit finisse ; j'en souffre, mais on me presse encore, on me harcèle ; vous verrez qu'on me forcera à attaquer le *Reveil* ; on offre de payer pour moi tous les frais.

Nous ne savons pas au juste quels sont les instigateurs de toute cette intrigue, nous nous en doutons un peu. Nous les prévenons que nous ne les redoutons pas plus que M. Avignant ; qu'ils en seront, comme toujours, pour leurs frais de conspiration.

Nous avons déjà dit que la Préfecture a approuvé notre budget additionnel et notre compte administratif. Pour obtenir cette approbation, il a fallu que nos comptes soient plusieurs fois justes, qu'ils n'aient offert la moindre prise à la critique. Nous savons, par nous-même et par des amis sûrs, qu'à la Préfecture on éprouve soigneusement tout ce qui vient de Roanne ; qu'ordre a été donné dans tous les bureaux de ne rien laisser passer sans le soumettre à M. le Préfet, qui s'est réservé l'examen spécial de tout ce qui concerne notre ville.

Il est donc bien démontré que les abus et le gaspillage dont on nous accusait sont de pures calomnies. M. Nourrisson n'est, malgré tout, pas encore de cet avis ; pour se consoler, il dit qu'il sait, lui, pourquoi on a approuvé nos comptes, et il laisse entendre mystérieusement qu'il y a anguille sous roche, ce qui nous fait supposer qu'on a voulu nous endormir, que la bombe va éclater. Toujours lugubre ce détraqué de Nourrisson !

\*\*

On nous met sous les yeux un article contre M. Auboyer de la *Loire Républicaine*, journal que nous n'avons pas l'habitude de lire. Ce factum n'a pas même le mérite d'exciter notre indignation, il est aussi plat qu'il est mal écrit. L'auteur doit être un pauvre diable, qui repoussé de partout, est obligé de gagner sa vie dans ce bas métier d'ahoyeur. Le journal qui recueille une pareille honte n'est pas plus respectable que celui qui la produit.

## LES SOCIALISTES ANGLAIS

La *Société fabienne anglaise* est la réunion de socialistes appartenant aux classes libérales et riches de Londres, presque exclusivement. Son but est la réalisation pratique du socialisme et la diffusion dans toutes les classes de la société de ses principes fondamentaux.

\*\*

Elle a accepté le socialisme intégral : nationalisation de la terre et des instruments de travail, mais rejette énergiquement un appel, tout au moins immédiat, à la violence. Ses membres conseillent aux électeurs de s'emparer de tous les corps électifs en y envoyant de bons représentants.

Ces faisant, pensent-ils, toutes les réformes peuvent être obtenues graduellement, la dernière servante de levier à plus long bras pour obtenir la suivante, sans livrer l'avenir immédiat au hasard d'une insurrection formidable dans laquelle le prolétariat sans organisation serait infailliblement écrasé.

C'est, à peu de choses près, la méthode préconisée par les socialistes du parti ouvrier en France.

Il fallait, par la fenêtre entrouverte que l'air était plus tiède, lui laisser voir un coin du ciel, la chute des rayons dans le crépuscule solitaire ; et, toute la nuit, une petite étoile qui regardait discrètement son insomnie et lui souriait resplendissante comme sa terre promise, à travers les arbres.

C'est notre étoile, disait-elle à Christian. Vois comme elle brille ! Elle ne peut s'éclipser de si tôt. Elle est pleine de vie. Quand ta petite amie sera sur pied, l'étoile se couchera pour la saison. Elle veille sur moi et me protège.

Ne te tourmente pas, disait Christian. Dors, ne parle pas, tu te fatigues. Il faut prendre ta potion, c'est l'heure.

Et comme elle répondait par un grimace, repoussant le breuvage, Christian portait le verre à ses lèvres, l'encourageant, ne trouvant pas la potion amère et nauséabonde.

Alors elle buvait à la place où Christian venait de boire, pour lui plaire et lui montrer sa docilité.

Parfois, des groupes de bohèmes passaient sur la grande route ; un orgue de barbarie grinçait, une cornemuse préludait. On

Mais où la *Société fabienne* a un caractère d'originalité tout britannique, c'est dans la direction qu'elle a donnée à sa propagande écrite et parlée.

\*\*

Il existe en Angleterre des *parlements locaux* qui n'ont rien d'officiel, bien entendu. Ce sont des clubs plutôt ouverts à toutes les opinions et dont les discussions sont calquées sur celle du Parlement anglais, la Chambre des communes. Chaque membre s'inscrit comme représentant d'un collège électoral à son choix, avec la qualification de conservateur, ou libéral, ou radical, ou socialiste, ou révolutionnaire, ou indépendant.

Le club a son président, ses secrétaires et ses ministres d'Etat, ouïda, nommés par la majorité de l'assemblée. Là on légifère sérieusement, comme si le lendemain les décisions prises devaient être des lois pour tous les habitants des Îles Britanniques.

\*\*

Cette singulière coutume a été intelligemment utilisée par les membres de la *Société fabienne*. Ils se sont emparés d'un club et en ont constitué le ministère. Pour l'organe de ce cabinet, la *Société fabienne* formula un programme socialiste, vivement critiqué par les membres adversaires de l'assemblée.

Ils ne se contentent pas de discours vagues ; ils étudient à fond leur sujet, le consolident par des faits et répondent de même aux arguments de leurs adversaires. En dépit de la presse réactionnaire qui cherche à ridiculiser ses assemblées, il est certain qu'elles ont eu pour conséquence de hâter l'avènement du socialisme en Angleterre en lui donnant une solide base théorique et pratique, en l'attachant aux éruditions sentimentales pour le faire descendre sur le terrain solide des réalités économiques.

La *Société fabienne* a ainsi fait voter : 1° un bill sur l'impôt progressif sur le revenu et les successions, en l'appuyant de chiffres décisifs ; 2° un deuxième en vue de la nationalisation du sol et aussi de l'industrie par degrés ; 3° enfin, un troisième limitant le travail industriel à 48 heures par semaines, etc.

\*\*

La société Fabienne ne s'en est pas tenu là. Elle a publié, avec l'argent de ses membres et à l'aide de concours pécuniaires que lui prêtent des philanthropes, une série de brochures très importantes s'adressant aux classes populaires, comme aux classes riches. Voici quelques titres que nous cueillons au hasard : *Faits à l'usage des socialistes ; Faits à l'usage des Londoniens ; Base et but du socialisme ; Capital et terre etc.* etc., toutes s'inspirent de ces paroles de J. Stuart Mill :

« La racine la plus profonde des maux et des iniquités qui remplissent le monde industriel est... la sujétion du travail envers le capital et la part énorme que les possesseurs des instruments industriels prélèvent sur le produit. »

Ces brochures se vendent énormément. Dans celle intitulée : *Capital et terre* est démontrée la nécessité et la possibilité de nationaliser ces deux instruments de la production.

\*\*

On le voit, il ne s'agit pas ici de socialistes en carton pâte ; bien au contraire : ils abordent et défendent hardiment les plus hautes conceptions du socialisme contemporain, mais ils savent que le socialisme intégral n'est malheureusement pas encore sur le point d'être réalisé et de devenir l'axe des sociétés. Il lui reste encore bien des esprits à convaincre, bien des préjugés à dissiper, bien des objections à réfuter solidement par des faits indéniables. Toute une série de réformes politiques et sociales doivent le préciser et le préparer sa venue.

Aussi, au lieu de déclamer sur les misères sociales — ce qui n'avance absolument rien — au lieu de faire des prédictions en l'air sur l'heure prochaine de la révolution sociale, les fabiens s'appli-

mar et que, cette nuit même, l'implacable rivale est allée frapper à la porte de ses amours, pour emporter sa Marthe adorée... Il se présenta chez les Desvallons à son heure habituelle. Il fut tout surpris du silence absolu qui régnait dans la maison.

Il franchit la porte d'entrée, allait se précipiter dans l'escalier, quand la vieille bonne l'arrêta.

De grosses larmes coulaient sur les joues ridées de la vieille fille. Christian commençait à comprendre que quelque chose d'insolite venait de se passer.

Ne montez pas, Monsieur Christian, je vous en prie, disait-elle, Mademoiselle dort, le médecin est en visite. Ah ! pauvre petite !

Et des sanglots coupaient sa voix.

Il ne fit qu'un bond jusqu'au premier étage.

La porte de la chambre de la malade était ouverte. On entendait à côté des sanglots déchirants. Des cierges brûlaient ; de braves femmes à genoux priaient, les mains jointes. Sur une table, une grande branche de buis, plongeant dans un bénitier, servait à asperger les draps en de larges signes de croix, et là, sur son lit de douleur, les yeux clos, les mains croisées sur la poitrine, tenait un crucifix d'ivoire, pâle comme la cire, reposait celle qui venait de quitter la terre.

Christian n'eut pas un cri, pas une larme. Il sentit le sol vaciller sous lui, tomba sur ses genoux et perdit connaissance.

II

28 avril 1870. — Depuis cinq ans, ma chère envolée, que tu reposes dans ce petit coin de cimetière où je suis allé si souvent pleurer, ton souvenir est aussi vivace dans ma pensée qu'au premier jour. Avec le temps, ma douleur s'est transformée et je me souviens de l'affreuse destinée que t'a enlevée à

quent à dissiper les malentendus et à démontrer la supériorité du socialisme à toutes les classes de la société, sans distinction.

\*\*

Peut-être rencontreront-ils chez leurs dirigeants cette haine irréductible contre le socialisme que nous avons rencontrée chez tous ou presque tous les dirigeants français. Que leur importe ? Aucune difficulté ne les rebute. Aussi peut-on dire qu'à leur égard, le socialisme a fait matériellement et moralement un progrès immense en Angleterre.

L. DUTREUIL.

## A L'HOTEL-DE-VILLE

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 1890

M. Garnier est nommé secrétaire. M. le Maire annonce au Conseil que M. Lafont a donné sa démission.

**Malgré M. Nourrisson !** — M. le Maire fait part ensuite au Conseil de l'approbation donnée par M. le Préfet au compte administratif de 1889.

M. Nourrisson se tient coi !... Ses menaces incessantes n'ont pas, on le voit, une bien grande portée !

**L'emprunt de 30.000 fr.** — Le Conseil approuve, tel qu'il est présenté, le traité passé avec la compagnie du *Phénix* pour l'emprunt de 30.000 fr. nécessaire pour la construction d'une école rue Paul-Bert.

**Rue Carnot.** — Le Conseil fixe à 1 franc l'offre à faire à chacun des trois locataires de la maison Cros, expropriée pour le prolongement de la rue Carnot.

**A l'abbatoir.** — Le Conseil donne acte à M. le Maire de l'injonction faite par la Cour des comptes dans le but de supprimer le droit d'inspection perçu à l'abbatoir sur les viandes foraines, et déclare vouloir se conformer à cette injonction.

**Révision de la liste électorale.** — MM. Augé, Charrier et Henry sont désignés pour faire partie de la commission de révision de la liste électorale de 1891.

**Répartiteurs.** — Le Conseil propose comme répartiteurs pour 1891 :

MM. Roux, ébéniste, quai du Bassin ; Cartellier, ferblantier, rue Nationale ; Champromis, épicière, rue Bel-Air ; Charrier, cafetier, place de l'Hotel-de-Ville ;

Auboyer Francisque, buraliste, rue des Fourrassières ;

Perrard, propriétaire, rue de la Farge ; Duché, au Coteau ; Eschier, aux tanneries de Mably ; Godard, à Saint-Romain-la-Motte ; Dumas, imprimeur, rue Ste-Elisabeth ; Simon-Villard, liquoriste, rue Nationale ; Morel, tanneur, rue Ste-Elisabeth ; Gonindard, greffier, rue Paul-Bert ;

Varambon, rue Mulsant ; Fayot, rue Jules-Janin ; Lacroix, route de Paris ;

Lespinasse, rue des Croix-Rouges ; Bouquet, rue de Clermont ;

Vilaine, rue Ste-Elisabeth ; Poyer, rue des Lavois, faubourg Mulsant ;

Vernassière, rue des Deux-Faubourgs ;

Pinaud, cordonnier, rue Ste-Elisabeth ; Colly, ancien horloger.

On sait que sur ces vingt noms proposés, dix seulement seront acceptés par M. le Préfet.

**Eclairage public.** — Le Conseil vote l'installation de trois becs de gaz, quai du Renaison, rue St-Antoine et petite rue des Ecoles.

**Indemnité de logement.** — M. le Maire dit que M. Drogot, conducteur des travaux du Barrage, a formulé une demande d'indemnité de logement.

M. Bessac s'oppose au vote de cette indemnité.

MM. Auboyer, Gouttenoire et Fouillard parlent en faveur de M. Drogot et déclarent

ce triste monde. Hélas ! qui est le plus à plaindre de ceux qui restent ou de ceux qui partent ! La vie n'est que cette vallée de larmes des anciens. Je n'ai qu'une joie : penser à toi, encore et toujours, garder en moi le culte du passé, et je m'enferme dans mes jours de tristesse pour t'écrire comme si je devais encore trouver au rès de toi apaisement et consolation, comme si ton âme invisible et immortelle vaguait à l'entour et pouvait me comprendre.

Tout ne meurt pas à la fois, c'est impossible. Comment veut-tu que je me fasse à cette idée qu'il ne reste rien de toi et que je ne pourrai te revoir, jamais, jamais !

J'ai tant souffert ! Oh ! quand je te vis descendre dans cette fosse sombre où s'enferraillait mon bonheur en même temps, je me suis demandé si je n'allais pas te suivre. J'ai crié que tu n'étais qu'endormie, qu'il fallait ouvrir la bière et te tirer d'un évanouissement passager. J'ai voulu mourir à mon tour. Mais quel le suicide est lâche, ne guérit rien et laisse derrière lui une trace infamante. La raison me revient, mais les forces physiques m'abandonnent et je dus m'aliter ensuite. Dans mon délire je t'appelaï, je te voyais à mon chevet, calme et muette mais insaisissable. Et j'avais beau tendre mes bras vers toi, tu restais immobile comme une statue sans que ta chère image put disparaître un instant de ma vue.

C'est aujourd'hui ton anniversaire, ma petite Marthe. Comme toujours je suis allé jeter des fleurs sur ta tombe. Te souviens-tu de ces oisillons sauvages qui ne se trouvent que sur les plus hauts sommets et qu'il fallait aller chercher si loin ? J'en ai fait une ampie cueillette pour te les offrir. De la place où tu reposes, on entrevoit une aile de la demeure où s'écouleront si doucement les journées que tu as passées sur la terre.

Les bourgeons pendent aux branches ; les

rent que cette indemnité est due.

Une indemnité mensuelle de 60 fr. est votée.

**Chemins vicinaux.** — Le Conseil vote le budget des chemins vicinaux ordinaires tel qu'il est proposé par l'agent-voyer cantonal. Sans augmenter le budget, le Conseil a néanmoins trouvé le moyen d'augmenter le salaire des cantonniers.

**Cours primaire supérieur de jeunes filles.** — M. le Maire donne connaissance de la lettre par laquelle le Ministre approuve la décision du Conseil départemental qui supprime le cours primaire supérieur de jeunes filles créé par le Conseil.

**Propriété Nigay.** — M. le Maire dit qu'il n'y a toujours pas d'amateur pour affermer la propriété Nigay. On n'a pas offert pour cette propriété que le prix dérisoire de 300 francs. Le Conseil écrit qu'on ne peut donner cette propriété pour un tel prix et décide d'attendre.

**Affaires diverses.** — Deux affaires importantes ont été renvoyées aux commissions, celle du Lycée de garçons et celle de l'Asile des vieillards.

Pour la première, la Commission s'est réunie dimanche dernier à 10 heures du matin, au Lycée, et de concert avec M. Riault et M. l'économiste, elle a examiné tous les travaux à faire ou à achever. Elle fera prochainement son rapport.

Pour la seconde affaire, la Commission attend des renseignements demandés à plusieurs villes. Aussitôt qu'elle les aura reçus, la Commission se réunira et traitera cette importante affaire.

L'ordre du jour est épuisé. M. Barge dépose une proposition relative à la création de l'Asile des vieillards.

M. Barge propose d'acheter pour l'installation de cet Asile, une propriété qui se trouve à Fontaine.

Cette proposition est renvoyée à la commission compétente.

M. le Maire a donné ensuite la parole à M. Franc, un nouvel élu, qui a demandé des explications sur les élévations de taxes d'octroi dont il a été question à la commission des finances. M. Auboyer lui répondit que cette question viendrait devant le Conseil au moment où l'on discuterait les moyens pouvant être employés pour faire face aux dépenses nécessitées par l'entretien des vieillards hospitalisés.

Le citoyen Butty dépose ensuite une proposition tendant à diviser le Conseil en trois grandes commissions, chacune sous la présidence d'un membre de la municipalité.

M. le Maire dit qu'il admet bien la division du Conseil en trois grandes commissions, mais que la loi ne lui permet pas de céder une partie de sa fonction. Il doit, de par la loi, présider toutes les commissions. Cette proposition aurait pour but de créer trois maires à l'Hotel-de-Ville, tandis qu'il entend conserver la direction entière des affaires municipales.

M. le Maire ne demande pas mieux de discuter la proposition de la division du Conseil en trois Commissions, mais il estime que pour la délégation à donner aux adjoints, c'est une question qui le regarde seul. Les adjoints ont pour mission de le suppléer ou de l'aider, mais jamais de le remplacer, lorsqu'il est à la mairie.

M. le Maire est heureux de pouvoir compléter sur la collaboration de ses adjoints, mais il désire conserver la direction de l'Hotel-de-Ville.

Prenant ensuite la parole, M. Butty, dans un langage trop violent et peu parlementaire, s'adressant plutôt à la galerie qu'au Conseil, a prononcé une philippique contre le Maire et a demandé un vote de blâme que celui-ci n'a pas laissé mettre aux voix parce qu'il ne visait aucun acte du ressort du Conseil.

**Incident.** — M. Franc a interrompu M. Butty et lui a reproché d'attaquer le Maire en public et d'être de son avis en commission.

Il a reproché à M. Butty, son vote sur l'augmentation des taxes d'octroi.

hironnelles reviennent. Un grand orme, au-dessus de la muraille, s'avance pour te protéger de son ombre. Peut-être s'embrillait-il de chansons quand les nids s'y cachèrent. On aperçoit au loin nos grandes montagnes. Le sentier des bois serpente sur le coteau d'en face et me rappelle notre première promenade égarée d'il y a sept ans. Tu vas tressaillir d'aise ce printemps, toi qui m'a appris à aimer la nature et qui vas te trouver en plein renouveau !

L'hiver, il me semblait que tu dusses avoir froid. Je tremblais de te voir enfouie sous la neige. Quatre fois déjà la couche glacée s'est abattue sur les campagnes. Comme le temps marche ! Tant mieux, il doit me rapprocher de toi !

Feraud, le bon vieux chien qui nous accompagnait dans nos courses et qui aboyait si gaîment à mon entrée dans ta demeure, m'aperçut, et comme s'il se doutait du motif qui guidait mes pas, il a voulu me suivre, il est entré au cimetière. Sans qu'il fût besoin de lui faire la leçon, il s'est assis tranquillement dans un coin, ses yeux suivaient tous mes gestes et semblaient en comprendre la portée. Pauvre bête, je veux l'attacher à ma vie, et lui ménager une vieillesse heureuse, à présent qu'il ne peut plus supporter les familiarités des enfants qui grimpent sur son dos à califourchon et l'essoufflent de leurs ébats. Puis, il me rappelle quelque chose de ton enfance et le bon temps qui n'est plus.

Marthe, où es-tu ? M'entends-tu ? Dans quel monde inconnu les anges l'ont-ils emportée ? Si tu pouvais me répondre et me consoler ! Combien d'autres avant moi ont invoqué en vain de chères ombres évanouies. L'éternité ne veut pas laisser surprendre son secret par des créatures éphémères. Que sommes-nous autre chose sur cette planète, qu'un atome impalpable soumis à tous les caprices du vent. Hélas ! dans cet atome il y

M. Butty, un moment interloqué, a donné des explications, lesquelles n'ont pas paru satisfaire complètement M. Franc. La séance est levée.

## DE BRIC & DE BROC UN SONNET

Le *Journal de Roanne*, qui se trouverait dans un cruel embarras si on lui demandait quelle est la politique qu'il entend suivre, a voulu se créer une occupation, un objet, un but, une raison d'être. Il a donc organisé un *concours littéraire*.

Pour une chose rare, c'est assurément une chose rare de voir un journal politique, qui se dit sérieux, en être réduit à organiser des *concours littéraires* ! Mais que voulez-vous donc, chacun ne fait que ce qu'il peut !

Cependant le *Journal de Roanne*, qui veut donner à ses confrères des leçons de journalisme, devrait être un peu plus à la hauteur que cela, que diable !

Allons, cher confrère, ne vous fâchez pas, et soyez bien persuadé que nous vous disons cela sans méchanceté aucune !

La preuve c'est que nous allons faire de la poésie aussi. On nous pardonnera bien, une fois n'est pas coutume !

Nous recevons d'un aimable correspondant un *sonnet sur la poésie que vous avez primée*, cher confrère du *Journal de Roanne*, et nous croyons certainement ne pas mal faire en lui accordant une place dans nos colonnes.

Le voici :

Qu'il est tendre ce cœur fondant comme la cire  
Mais qu'il est résistant ce fragile roseau,  
Comme il est complaisant et se montre bon sire  
En supportant la rime et le poids du toiseau !

Aux champs Éléus, causant sous un berceau,  
Lamartine et Musset doivent pouffer de rire  
En voyant comparer aux accents de leur lyre  
Ces sanglots enfantins coulant comme un ruisseau.

Seul, je resterais donc tout seul sous le ciel terne !  
Mais vous n'avez donc pas braqué votre lanterne.  
(terme.)

Sur l'étrange format de cet alexandrin ?

Quand puiser en ton lait, ô douce mort, ma mère !  
Ah ! messieurs du jury ! la pilule est amère,  
C'est du Français écrit par quelque mandarin !

## CHRONIQUE LOCALE

**Mairie de Roanne. — Avis. — Mesures hygiéniques.** — Les cas de tuberculose sur le bétail devenant de plus en plus nombreux, le service d'inspection des viandes et denrées alimentaires de la ville de Roanne, se voit obligé de déployer toutes les mesures possibles pour empêcher l'introduction de viandes phthisiques en ville.

En conséquence, le diagnostic de la phthisie étant presque impossible par l'examen des muscles seuls, le service d'inspection de Roanne avertit les intéressés qu'à partir de ce jour, il sera fait une application rigoureuse de l'article 76 du règlement d'inspection des viandes.

Seules les viandes de 1<sup>re</sup> qualité seront admises comme par le passé.

Les viandes de bœuf, de veau et de vache non de 1<sup>re</sup> qualité ne seront présentées à l'inspection qu'en quartiers latéraux non divisés ; le poulmon de ces animaux devra toujours être adhérent à l'un des deux quartiers.

Sera impitoyablement refusée et saisie toute viande qui ne serait pas dans les conditions énumérées ci-dessus.

Le chef du service d'inspection,  
J. BURGAT.

Vu et approuvé par nous Maire de la ville de Roanne,

ANTONY AUBOYER.

**Nos députés. — Budget des cultes.** — Scrutin sur l'amendement Calvinhac demandant une réduction de 310.000 fr. sur le traitement des évêques et archevêques. — Rejeté par 313 voix contre 187.

MM. Girodet et Soubert ont voté pour.

a place pour un cœur qui souff



MM. Audiffred, Gerbay et tous les autres ont voté contre.

**Budget de l'intérieur.** — Scrutin sur l'amendement Thellier de Foncheville demandant une réduction de crédit et la suppression d'un certain nombre de sous-préfets. — Rejeté par 280 voix contre 188.

MM. Girodet, Souhet et Neyrand ont voté pour.

MM. Audiffred, Chollet, Gerbay et Levot ont voté contre.

**Amendement Sibelle.** — Sur l'art. 1er, l'amendement d' M. Ma rice Sib ille tendant à augmenter de 100.000 fr. le crédit du chapitre concernant les sociétés de secours mutuels, pour maintenir les subventions accordées aux sociétés de retraite approuvées. — Adopté par 342 voix contre 12.

MM. Girodet, Souhet et Neyrand ont voté pour.

MM. Audiffred, Gerbay Chollet et Levot ont voté contre.

MM. Audiffred et Gerbay auront maintenant bonne façon de venir nous parler d'épargne et de mutualité.

**Les fonds secrets.** — Voici comment se sont répartis les votes des députés de la région dans la question des fonds secrets du ministère de l'intérieur :

**Rhône.** — Pour : MM. Aynard, Bérard, Bardeau, Guichard, Guillaumou, Lagrange, Million, Thévenet.

Contre : MM. Couturier, Lachize. S'est abstenu : M. Prenat.

**Ain.** — Tous pour.

**Isère.** — Tous pour.

**Loire.** — Pour : MM. Audiffred, Chollet, Gerbay, Levot, Neyrand.

Contre : MM. Girodet, Souhet.

**Saône-et-Loire.** — Pour : MM. Boullay, Gillot, Guillemaut, Magnien, Sarrien.

Se sont abstenus : MM. Bouthier de Rochefort, Boyssat, de Lacroix, Schneider.

**Une preuve que nous reculons.** — En 1889, il y avait 210 députés pour repousser l'ensemble du budget des cultes.

Cette année, ils n'étaient plus que 150. C'est 60 voix de moins que dans l'ancienne Chambre.

Loi d'avancer, nous reculons. Voilà le fait.

Combien de temps la France reculerait-elle ?

La réponse dépend des électeurs.

**Lycée de Roanne.** — Baccalauréat ès-lettres (1<sup>re</sup> partie).

Le jeune Gerbier Fulgence, élève du Lycée de Roanne, vient d'être reçu bachelier devant la Faculté de Lyon.

**Le Bureau de bienfaisance.** — D'une part, on nous soutient que l'enquête judiciaire sur l'affaire Avignant est décidément abandonnée.

Diogène cherchait un homme ; nous pourrions prendre aussi une lanterne pour chercher la justice !

Cependant nous trouverons peut-être ailleurs la possibilité de faire subir les responsabilités encourues.

D'autre part, on nous soutient que malgré toutes les preuves évidentes, la lumière la plus éclatante, les membres opportunistes de la commission du bureau de bienfaisance ne veulent pas entendre la raison la plus simple. Sans pudeur et sans honte, ils veulent réinstaller comme employé l'homme inqualifiable, l'homme impossible, le sieur Avignant ! Les opportunistes ont toutes les audaces ! Ils veulent encore cet homme, précisément parce qu'il est incapable, pour ne pas dire plus.

Nous verrons bien s'ils oseront jusqu'au bout !

**Vlan ! Vlan ! Vlan !** — Samedi dernier, à la sortie de la séance du Conseil municipal, un gros opportuniste à lunettes se met à dire :

— Allons, ça va bien, ça va bien, ils se mangeront tous le nez avant peu !

Un ouvrier intelligent et dévoué, qui se trouve là, ajoute aussitôt :

— Ils sont francs au moins. Ils ne se cachent pas pour dire en public ce qu'ils pensent.

Ils ne sont pas comme les opportunistes qui ne se mangent pas le nez, mais qui mangent en secret toute notre galette !

Vlan ! Vlan ! Vlan !

**Rectification.** — M. Aulas, en revenant du Congrès de Calais, a lu dans l'Union Républicaine la petite infamie que ce journal a lancée contre lui dans son numéro du 12 octobre en disant qu'une facture lui avait été payée deux fois.

M. Aulas nous prie de rectifier, espérant que l'Union se fera un devoir de rectifier après nous.

Il s'agit d'une facture de voiture utilisée pour visite au barrage.

M. Aulas fait remarquer à l'Union Républicaine qu'on n'a pas payé deux fois la même facture, mais qu'on a bien payé deux factures différentes pour deux voyages au Barrage, l'un du 5 juin et l'autre du 30 du même mois.

Si ces factures portent la même date, 30 juin, c'est que M. Berger ne fait parvenir ses notes qu'à chaque fin de mois.

D'autre part, si le prix de ces factures varie, c'est que pour l'une il s'agit d'une voiture utilisée un jour entier et que pour l'autre il ne s'agit que d'une voiture prise une partie de la journée.

Nous espérons que l'Union Républicaine saura se contenter de ce nouveau petit camouflage et qu'à l'avenir elle n'avancera plus des faits aussi mensongers.

**Le musée populaire.** — Nous possédons sur la place Dorian un musée des plus intéressants. Nous l'avons visité et nous avons été satisfaits de notre visite.

On voit dans cette immense galerie tous les personnages importants de notre temps. Ces personnages sont d'une ressemblance frappante. Nous avons notamment remarqué Carnot, Bismarck, Crispien, Thiers, Victor Hugo, Gambetta, Boulanger, Rochefort, Louis Michel, Félix Pyat, Wilson, etc., etc.

Nous ne voulons pas relater ici tout ce que nous avons vu au musée populaire.

Nous nous contenterons seulement d'engager nos lecteurs à lui faire aussi une visite.

**Le marché de mardi.** — Sur le marché de mardi les denrées alimentaires ont été vendues ainsi qu'il suit : Beurre, 2 fr. 20 le kilo ; œufs, 1 fr. 10 la douzaine ; poulets, 1 fr. 35 le kilo ; poires, 23 fr. les 100 kilos ; pommes, 21 fr. les 100 kilos ; chataignes, de 14 à 16 fr. les 100 kilos ; les pommes de terre, 4 fr. l'hectolitre.

**Société de Natation et de Sauvetage.** — La Société de Natation et de Sauvetage célèbre sa fête annuelle aujourd'hui, 16 novembre.

Cette fête, qui devait avoir lieu le 9 novembre, a été fixée au 16, pour ne pas tomber le même jour que celle de la Compagnie Maritime de Sauvetage de Lyon.

Cette fête sera certainement des plus intéressantes.

En voici le programme :

1<sup>o</sup> Réunion de la Société au siège social, à 10 heures.

2<sup>o</sup> A 11 heures, réception des délégations étrangères et des sauveteurs médaillés de l'arrondissement de Roanne.

3<sup>o</sup> Départ, à onze heures 1/2, pour la prise du drapeau, chez le commandant de la Société, et vin d'honneur offert aux délégations étrangères.

4<sup>o</sup> Défilé dans les principales rues.

5<sup>o</sup> A midi, distribution des récompenses dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

6<sup>o</sup> A 1 heure, banquet à l'hôtel du Petit St-Jean, rue Sainte-Elisabeth.

**Chronique théâtrale.** — Jeudi soir, grande représentation au théâtre municipal.

Le public des fauteuils et des premières s'était cette fois donné de nouveau rendez-vous dans notre brillante petite salle de spectacle.

La représentation était d'ailleurs digne d'un public nombreux.

La troupe Simon, toujours composée d'artistes excellents, jouait le *Médicinal malgré lui*, l'intéressante comédie de l'immortel Molière, et l'*Enfant Prodigue*, la nouvelle comédie mimée de M. Michel Carré.

Le *Médicinal malgré lui* a été merveilleusement bien joué. Les artistes n'ont mérité que des éloges.

L'*Enfant prodigue* a été aussi très bien mimé.

Nous dirons néanmoins que ce genre de spectacle n'a pas plus outre mesure au public.

La comédie mimée est un peu trop absorbante. L'attention des spectateurs est trop tendue. L'esprit se fatigue.

L'*Enfant prodigue*, qui a été absolument bien rendue, n'est en définitive qu'une comédie ordinaire brodée sur la légende bien connue.

Entre les deux pièces, *Marie Kolb* a dit trois monologues, *Le sous-préfet aux champs*, *L'ennemi de verre*, *Le fou rire*. Comédie d'habitude, elle a été ravissante de verve et de gaieté. Aussi a-t-elle été vigoureusement applaudie.

En somme, bonne soirée et bonne représentation.

**Salle de Venise.** — Ce soir samedi 15 novembre, à 8 heures, l'Association des artistes roannais donne une grande représentation Salle de Venise.

Spectacle : *La Tireuse de cartes*.

**Théâtre du Faubourg Mulsant.** — Ce soir, samedi, et demain dimanche, grande représentation au Théâtre du Faubourg Mulsant.

Spectacle : *Les Prussiens en Lorraine*.

**Métallurgistes de Roanne et du Coteau.** — MM. les métallurgistes de Roanne et du Coteau sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui, 16 courant, à 2 heures du soir.

**Conseil de Prud'homme de Roanne.** — Le 10 novembre 1890 ont été déposés à perpétuité, au secrétariat du Conseil de Prud'homme, par MM. Zalléry et Faury, serruriers-mécaniciens, au Coteau, les plans d'un nouveau système de fermeture en fer pour devantures de magasins, qu'ils ont déclaré être de leur invention.

Le secrétaire, Stéphen DUMAS.

**Foires de la Semaine.** — Dimanche 15, Saint-Just-en-Chevalat, Saint-Martin-d'Estreux.

Lundi 17, Bas-en-Basset, Saint-Alban.

Mardi 18, Marbais, St-Héand, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Bully, Changy, Cherrier, Nérondes, Saint-Priest-la-Prugne, Courpières.

Judi 19, Grezilles, Saint-Martin-la-Sauvée, Monistrol-sur-Loire.

Samedi 22, Saint-Rambert-sur-Loire, Pradines (marché aux vins).

**Les Combattants de 1870-71.** — C'est irrévocablement dimanche 16 courant de 8 heures 1/2 à midi au Stand, qu'aura lieu le dernier tir à la cible de cette société.

Deux prix d'honneur seront disputés. Il sera perçu 0 fr. 25 cent. par série pour subvenir aux frais.

Le président, BERTHIER.

**Horticulture, Arboriculture, Viticulture.** — *Lyon-Horticole.* — *Chronique des Jardins.* — Revue horticole illustrée de gravures noires, paraissant deux fois par mois, avec 20 pages de textes à deux colonnes. Organe indispensable aux jardiniers et aux amateurs des jardins.

Abonnements : Un an 8 francs ; 6 mois 5 francs.

On s'abonne dans nos bureaux. — Adresse mandat à M. le Gérant du *Reveil*.

**Mme Marie Favart.** — Mme Marie Favart, l'éminente artiste de la Comédie française, doit donner plusieurs représentations dans la région, à Bourg, à Saint-Etienne, etc.

Nos confrères de la presse lyonnaise et de la presse stéphanoise ont annoncé cette bonne nouvelle.

Nous espérons que Mme Marie Favart viendra bien s'arrêter à Roanne et nous permettez de l'applaudir vigoureusement une fois de plus.

Notre théâtre désert retrouverait certainement, pour l'entendre, le public de ses plus grandes et de ses meilleures soirées.

**Un inventeur roannais.** — Plusieurs amis nous ont parlé d'un nouveau principe de machine à vapeur qu'aurait trouvé un roannais, M. Rausch, sculpteur, rue Sainte-Elisabeth.

Cette invention serait, paraît-il, d'une grande importance.

M. Rausch a d'ailleurs pris un brevet.

Nous ne saurions trop féliciter M. Rausch de son invention, qui recevra promptement, sans doute, une utile application.

Voici maintenant l'exposé de cette invention.

L'arbre de piston en commande un autre perpendiculaire muni de deux vilebrequins qui font comme course la moitié de celle du piston, deux arbres reliés après ces deux vilebrequins commandant un autre arbre ayant un seul vilebrequin de même course et commandant la bielle, de sorte que les deux vilebrequins en se développant produisent une course égale au piston.

Chacun de ces arbres sont munis d'un excentrique avec une rainure dans laquelle vient entrer le cran d'un pied-de-biche maintenant le vilebrequin horizontalement pendant l'action du piston ; ce pied-de-biche est assujéti après les paliers qui se meuvent entre deux glissières et est maintenu près de l'excentrique à l'aide d'un ressort. Maintenant sur le bâti de la machine sont fixés deux tiges, en face desquelles le pied-de-biche se décline juste au moment où le piston arrive au bout de sa course.

Ce principe permet de faire faire à la manivelle une course double de celle du piston les vilebrequins donnant l'excentricité. Pour mieux fixer l'idée, supposons que la manivelle soit à 58 degrés 1/2 ; dans cette position le premier vilebrequin près du cylindre est développé, le piston se trouve au fond du cylindre, et, alors la distribution agissant, le piston est poussé jusqu'à 177 degrés, alors le deuxième vilebrequin se développe et la manivelle continue, et fait librement les 2/3 de sa course, après quoi le piston agit en se retirant.

Comme vous le voyez par cet exposé, la manivelle parcourt librement les 4/5 de sa course et est poussée ou tirée pendant les 2/3. Le piston n'agit donc sur la manivelle que quand le mouvement de celle-ci est parallèle au cylindre.

La vapeur perdue en pure perte par l'obliquité de la manivelle est donc économisée, et la dite économie peut être représentée par 1/3. Maintenant pour obvier à la longueur de la bielle qui est doublée par ce principe, il n'y a qu'à diminuer d'autant la longueur du cylindre en augmentant dans les mêmes proportions le diamètre ; par ce procédé la machine n'augmenterait comme longueur que du rayon de la manivelle que nécessite les vilebrequins.

La distribution de vapeur cesse dès que le piston a fait 1/3 de sa course, dans les deux autres tiers la vapeur achève de donner toute sa puissance élastique ; elle sort donc sans pression, et la sortie est si facilitée par l'arrêt du piston qu'il est inutile de se servir d'un deuxième cylindre qui, dans les fortes machines est appelée à utiliser la pression que possède la vapeur à la sortie du premier cylindre, de même que tout l'appareil de condensation devient inutile.

La suppression de ces deux accessoires, et l'économie faite par la suppression de la vapeur employée inutilement par l'obliquité de la manivelle, rend cette machine moins coûteuse, et peut produire une économie calorifique de 35 0/0. On voit de là la charge en moins à traîner pour les navires, comme combustible.

**Un coup de pioche mal placé.** — On sait que pour faire le fossé qui doit recevoir les tuyaux en fonte de la conduite d'eau, on tend un cordeau et on marque le tracé. Deux ouvriers étaient occupés à cette opération sur la route de Renaison, l'un à la suite de l'autre. Le premier s'étant arrêté momentanément, le second ne s'aperçut pas de ce temps d'arrêt et continua d'abattre vigoureusement sa pioche, qui, malheureusement au lieu d'atteindre la partie la plus charnue de son camarade. Il s'en est suivi une assez profonde blessure qui entraîne un mois de suspension de travail pour l'ouvrier blessé. M. le docteur Thiodet lui a donné ses soins.

**Tribunal correctionnel.** — Voici les condamnations prononcées cette semaine par le tribunal correctionnel :

— Pour filouterie d'aliment au préjudice de M. Thiboulet, maître d'hôtel, le nommé Barge est condamné à 15 jours de prison.

— Deux pauvres diables nommés Lespignasse, le frère et la sœur, sont condamnés l'un à 8 jours, elle à 4 jours de prison pour escroquerie.

— Pour vol au préjudice du sieur Berthet de Guinzier, le nommé Roche se voit infliger deux ans de prison. C'est un mauvais garnement déjà 8 fois condamné.

— Le jeune Boisset, un vagabond, a été reçu par un vieillard. Pour le remercier, il lui a volé sous son traversin une bourse contenant 100 francs. 15 jours de prison.

— Pour coups et blessures réciproques, les sieurs Balabaud et Dubost, de St-Martin-la-Sauvée, sont condamnés, le premier à 10 francs et le second à 50 francs d'amende.

— Le sieur D... est un mauvais fils. Il a volé et battu sa mère, âgée de 75 ans. Par défaut, un mois de prison.

— Pour vols de bois, le nommé Jamien est condamné à 15 jours de prison et sa femme à 48 heures de la même peine.

**Arrestations.** — Cette semaine les arrestations ont été nombreuses. En vertu de contraintes par corps décernées par le Parquet de Roanne, tous les ci-dessous nommés ont été arrêtés :

Duroussat Jean, 33 ans, teinturier, rue des Croix-Rouges, 21 ;

Luquet Claude, 34 ans, tannier, demeurant rue de la Loire, maison Desbas ;

Peyron Victor, 40 ans, teinturier, demeurant rue des Lézards ;

Begon Clément, 25 ans, terrassier, rue de Paris, 72 ;

Bouquin André, 27 ans, maréchal, demeurant rue St-Jean, 52 ;

Magnol François, 46 ans, rue des Moulins ;

Plasse Victor, 33 ans, tisseur, rue Madeleine, 21 ;

Gauthier Emile, 37 ans, commissionnaire, rue des Moulins, 7 ;

Lorton Antoine, 31 ans, pareur, rue Lachaise, 8 ;

Gay Simon, 52 ans, terrassier, rue des Moulins, 8 ;

Plasse Fleury, âgé de 48 ans, ouvrier tisseur, rue Poisson, 15 ;

Besson Jacques, âgé de 30 ans, ouvrier tisseur, rue Poisson, 15 ;

Lafond Jean, âgé de 31 ans, ouvrier tisseur, rue Madeleine, 13 ;

Rolland Joseph, âgé de 27 ans, cordonnier, demeurant rue de Clermont 53 ;

Baux Adolphe, 23 ans, teinturier, rue de Clermont, 19.

**Contraventions.** — Contravention a été dressée contre les nommés Robin François, âgé de 45 ans, terrassier, demeurant rue des Moulins n° 5 ; Bonnat Benoit, âgé de 39 ans, terrassier, même adresse et Grélin Rosalie, femme Broux, âgée de 40 ans, demeurant même adresse, pour injures verbales et violences légères réciproques sur la voie publique.

Le nommé Henry André, âgé de 20 ans, teinturier, demeurant rue Madeleine, a été mis au violon lundi soir pour ivresse et violences légères envers sa femme. Contravention lui a été dressée.

Contravention a été dressée contre la nommée Bailland Madeleine, femme Madignier, âgée de 28 ans, ménagère, demeurant rue de la Berge, n° 20, pour injures verbales et violences légères envers la femme Clotte, chiffonnière, rue Déserte, n° 8.

**Dans la rue.** — Le nommé Girard Gaspard, âgé de 18 ans, jardinier, demeurant, rue St-Alban, 70, a déposé au bureau de police un porte-monnaie en cuir marron renfermant la somme de 153 francs qu'il a trouvé samedi soir, vers huit heures et demie, près du théâtre.

Ce porte-monnaie a été rendu à son propriétaire, le nommé Sotton Louis, cultivateur à Saint-Germain-Lerpinasse.

Nos compliments au jeune Girard pour sa probité.

Le nommé Szeville Joseph, marchand de fruits, demeurant rue St-Clair, n° 67, a déclaré au bureau de police qu'il avait perdu de son domicile à la place St-Etienne, une sacoche en cuir noir, usé, renfermant la somme de 90 francs.

Cette sacoche a été retrouvée et rendue à son propriétaire.

Mme Avel, demeurant rue Ste-Elisabeth, a perdu dans la soirée de dimanche, sur la voie publique, deux boucles d'oreilles en or.

Mlle Rey Marguerite, giletière, demeurant rue du Jardin-Botanique, n° 13, a déclaré avoir trouvé sur le quai du Bassin, en face la maison Labranche, un manchon couleur loutre, dans lequel se trouvait un mouchoir marqué aux initiales S. M.

**CHRONIQUE REGIONALE**

**Charlieu.** — Vols sur le marché. — Depuis longtemps, de nombreux vols d'argent et de marchandises étaient signalés sur notre marché, sans que la police put mettre la main sur les auteurs de ces vols.

Les jours derniers, cependant, à la suite d'une plainte faite par un cordonnier de la ville, une enquête fut ouverte et divers témoins furent entendus.

Il résulte de ces dépositions qu'un sieur Sévignon, chargé de placer les bancs les jours de marché, avait soustrait, au préjudice de plusieurs marchands, divers objets mobiliers qu'il avait vendus, entre autres des bottines, des pièces de cotonnades, de crétonne, etc., le tout pour une valeur relativement importante.

Sévignon est en fuite.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE**

Mouvement du 7 au 11 novembre 1890.

135 Versements . . . . . 40,979,05

106 Remboursements . . . . . 44,363,70

Nouveaux : 27. — Comptes soldés 17.

**ETAT-CIVIL DE ROANNE**

Du 9 au 15 novembre 1890.

**Mariages 8**

Du 13. — Palluet Henry-Claude, 22 ans, et Dessalle Gabrielle-Joséphine, 20 ans, tisseurs.

Du 15. — Berthier Jules-Claudius, 31 ans, et Basmaison Catherine, 27 ans, tisseurs. — Dubuis Joseph-Marie, 22 ans, et Vaginary Marie-Virginie-Annie, 20 ans, tisseurs. — Renard Claude-Marie, 33 ans, menuisier, et Peltras Caroline, 28 ans. — Bussery François, 24 ans, employé de bureau, et Dieudonné Anne, 25 ans, employée de commerce. — Burnot Jean-Henry, 29 ans, tisseur, et Michon Anne, 25 ans, ouvrière en lainage. — Corgier Joseph, 24 ans, boucher, et Perrin Elie, 24 ans, cafetière. — Michard Gilbert, 24 ans, menuisier, et Poyol Marie, 24 ans, couturière.

**Naissances 15**

Du 9. — Paire Philiberte-Bénédictine, fille de Jean-Marie, tannier, et de Marcel Rosalie, tisseuse. — Baligand Ernest, fils de Jérôme, tannier, et de Robin Marie, tricoteuse.

Du 10. — Chamussey Léonie-Marie-Marcelle, fille de Jean-Marie-Joseph-Henri, manufacturier, et de Durieu Louise-Ernestine. — Gerbe Joseph, fils de Claude, mouleur en fonte, et de Mure Claudine, tailleur. — Tachon Pierre-Antoine, fils d'Antoine, journalier, et de Maquin Marie. — Un enfant naturel.

Du 11. — Hébrard Marie-Louise, fille de Jean, employé au chemin de fer, et de Jalicot Jeanne. — Cartalas Christine-Louise, fille d'Etienne, voiturier, et de Chavannon François, lingère. — Moret Clotilde-Augusta-Perrine, fille Pierre, géomètre-expert et marchand de propriétés, et de Corteval Augustine.

Du 12. — Un enfant naturel.

Du 13. — Besson Benoit-Adrien, fils de Jacques, et de Fontaine Marie, tisseurs. — Pouget Louis-Marius, fils de Jean-Baptiste, et de Chapuis Antoinette, cafetiers. — Rodet Marie-Joséphine, fille d'Etienne-Marie, tisseur, et de Michaud Claudine-Hippolyte, bobineuse. — Girin Jean-Baptiste, fils de Claude-Antoine, teinturier, et de Montmorin François, canneuse. — Un enfant naturel.

**Décès 15**

Du 9. — Rochet Marie, 70 ans, veuve de Boulier Jean-Baptiste. — Carlier Marie, 62 ans, épouse de Bonnabaud François, menuisier. — Chomet Jeanne-Marie-Madeleine, 56 ans, épouse de Villette François, rentiers. — Paire Jean, 56 ans, tisseur, époux de Gourlat Antoinette. —

Martin Léon-Joseph, 10 ans. — Déchavanne Jean, 13 jours. — Depaix Albert, 11 jours. — Saunier Jean-Marie-Joseph, 3 jours.

Du 10. — Dassaut Claudine, 70 ans, veuve de Roque Charles.

Du 11. — Desgrange Michelle, 78 ans, veuve de Gauthier François. — Bresson Marie, 63 ans, rentière, veuve de Mouvenoux Edme.

Du 12. — Burellier Jacques, 46 ans, peignier, époux de Goutorbe Marie.



Feuilleton du RÉVEIL ROANNAIS

## Au Pays Noir

LE

## MORT VIVANT

NOUVELLE

10

VIII

Ce dévouement ne se paie pas, ni par une médaille, ni par un ruban.

Il est instinctif, naturel; il s'impose.

Le dévouement de l'individu pour la collectivité est un devoir. Comme aussi le dévouement de la collectivité pour l'individu en est un autre, à la condition toutefois que ce dévouement ne lui soit pas préjudiciable.

La Société, devant avoir pour but le bien de tous, devrait, je crois, avoir pour base le dévouement mutuel, ce dévouement dont je vous parle et que je comprends seulement ainsi.

La Société au contraire a aujourd'hui pour but le bien de quelques-uns seulement et pour base l'entr'egoïsme général!

Ainsi parlait Mathieu Durand.

Georges ne perdait pas une syllabe de tout ce qu'il entendait.

Ce que disait Mathieu Durand, c'était précisément ce qu'il pensait lui-même.

Il était vraiment heureux de voir qu'il ne se trouvait pas seul à penser ainsi.

Dès ce moment il sentit que ses idées, qui étaient encore vagues et incertaines devenaient fortes, solides, puissantes. Il vit dès lors l'horizon de ses pensées s'agrandir chaque jour davantage.

Mathieu Durand venait de lui donner la boussole qui lui manquait et de lui montrer le but large et humanitaire qu'il cherchait.

Mathieu Durand et Georges causèrent encore longtemps.

Jeanne et Pierre Laurent écoutaient leur entretien avec attention, plaçant de temps à autre quelques mots d'approbation ou de critique.

La conversation tomba sur les heureux de ce monde et sur les déshérités de cette vie.

— Il est ma foi révoltant, disait Georges, de voir dans la misère ceux qui peinent et qui travaillent, tandis que nous voyons dans le luxe insolent ceux qui ne connaissent que l'oisiveté et la paresse.

— Evidemment, répondait Mathieu Durand, mais cela a des causes bien connues et très logiques.

Il s'agit seulement de supprimer ces causes mauvaises qui produisent de mauvais effets.

A l'encontre de plusieurs de mes amis, sinon de tous, je crois et je suis même certain que tout le monde travaille, riches et pauvres.

Seulement les travailleurs se divisent en deux camps; il y a ceux qui travaillent utilement et ceux qui travaillent inutilement.

Où, tout le monde travaille, parce que tout le monde dépense une somme de

forces physiques, mais tandis que les uns dépensent ces forces utilement les autres les dépensent inutilement.

Les mains jointes qui prient, travaillent, a dit Victor-Hugo, dans les Misérables, je crois.

Mais cette prière, ce travail est-il bien productif, bien utile?

Le paresseux qui passe son temps au cabaret à boire, à jouer aux cartes ou au billard travaille aussi, mais ce travail est-il bien productif, bien utile?

Le rentier qui va faire une longue promenade travaille. Le seigneur de l'endroit qui fait une partie de chasse travaille beaucoup.

Il y a ainsi un grand nombre de personnes qui travaillent beaucoup sans rien produire jamais, sans utilité aucune.

Voilà donc les travailleurs inutiles, qui vivent en parasites au détriment des travailleurs utiles.

Ces derniers sont tous ceux qui produisent quelque chose.

C'est le boulanger qui fait le pain.

C'est aussi le menuisier qui fait nos meubles.

C'est encore le tailleur qui fait nos vêtements.

C'est avant tous les autres, le cultivateur qui fait pousser le blé ou le vigneron qui fait mûrir le raisin.

C'est en somme celui qui avec l'aide de la matière première que nous donne la nature fait une chose utile et nécessaire à notre vie sociale.

Il est une de ces deux classes de travailleurs, d'individus, de membres de la société, qui porte préjudice à l'autre. Le

travail inutile doit disparaître, au moins jusqu'au jour où tout le monde ayant le nécessaire le superflu sera permis à tous.

A notre époque, seul le travail qui produit a le droit d'exister.

Aujourd'hui c'est justement le travailleur utile qui souffre de nos mille misères sociales et le travailleur inutile qui jouit de toutes les prérogatives que peut offrir la Société.

— Mon cher Georges, dit Jeanne, tu vois, tu es aussi un travailleur inutile. Un employé de banque, mais ça ne produit rien!

C'est parfaitement vrai, répondit Georges. Et cependant par suite de notre organisation sociale actuelle les banquiers sont pour nos commerçants presque indispensables.

— Je vous ferai remarquer, Monsieur Georges, reprit Mathieu Durand, qu'en discutant ainsi je me place à un point de vue absolu et je sors de la société actuelle.

Si nous restons sur la base de cette société pour discuter ainsi, nous devons reconnaître que tout ce qui existe en ce monde a son utilité et sa raison d'être.

Pour le pauvre, le riche qui lui donne une aumône est utile.

Pour l'ouvrier le patron qui lui donne du travail est aussi très utile.

En discutant comme nous le faisons maintenant, nous devons nous baser sur la justice sociale qui exige pour tous et pour chacun une justice distributive plus large et plus égalitaire.

Au point de vue relatif de la société présente, vous et vos collègues, vous avez

certainement votre part d'utilité sociale.

Mais si nous nous plaçons au point de vue absolu de la société juste et égalitaire de demain, qui exigera de chacun comme travail utile une part dans la production nécessaire à notre vie organisée, il est bien certain que vous êtes, vous et vos collègues, occupés à un travail inutile, sans résultat positif, sans produit immédiat.

Il faut néanmoins reconnaître que dans ce monde tout est relatif et rien n'est absolu.

Comme le disait Auguste Comte, l'illustre philosophe de la première moitié de notre siècle, il n'y a qu'un principe absolu, c'est que tout est relatif.

De sorte qu'ici bas, de même que chaque chose a son utilité, chaque être peut aussi dans sa sphère respective produire sa part d'utilité sociale.

Mais cela n'en revient pas moins à dire qu'il faut dans notre vie sociale nous organiser de façon que tous soient utiles à tous, que le travail de chacun entre pour sa part dans la production indispensable à l'existence de toute la collectivité.

Je veux dire qu'il y a aujourd'hui antagonisme entre le travail, entre la production, entre les intérêts des uns et des autres, et qu'il faudra établir demain une communion parfaite, une harmonie complète entre le travail, entre la production entre les intérêts de tous.

C'est en somme vouloir harmoniser, utiliser tout le travail et établir qu'il faut individuellement donner à la société une somme de travail productif avant de s'occuper à un travail improductif.

— Vous prétendez, dit Georges, qu'il y a antagonisme entre les intérêts des uns et des autres.

— C'est ce qu'il y a au monde de plus évident, de plus certain, continua Mathieu Durand.

La société est basée complètement sur des intérêts opposés, sur des intérêts contraires.

Je pourrais pour le prouver vous développer un grand nombre d'exemples. Je vais en choisir deux entre mille.

Prenons d'abord un commerçant et un acheteur.

L'intérêt de l'acheteur est d'acheter le moins cher possible la plus grande quantité de marchandise possible.

L'intérêt du commerçant est au contraire de vendre le plus cher possible la plus petite quantité de marchandise possible.

Voilà bien, n'est-ce pas, deux intérêts diamétralement opposés.

Que faut-il faire pour harmoniser ces deux intérêts contraires?

Ne faut-il pas inévitablement supprimer l'un de ces deux intérêts, celui de l'intermédiaire inutile? Ne faut-il pas transformer ce moyen d'échange que nous appelons le commerce?

Prenons ensuite un autre exemple aussi concluant.

Vous avez en présence un patron et un ouvrier.

(A suivre.) J. Delmorès.

## ANALYSE DES VINS

AVIS à MM. les propriétaires et marchands de vins.

Pour connaître le titre alcoolique d'un vin, s'adresser à la

PHARMACIE DE LA LOIRE

4, Place St-Etienne, ROANNE

OPÉRATION PROMPTE — RÉSULTAT PRÉCIS  
PRIX : 2 FRANCS

## HERNIES

ET MALADIES DE MATRICE  
Guérison Radicale

Paie ment des honoraires après guérison  
Le Docteur PELLOTTIER, CARIN, 32, rue de Rivoli, PARIS. donne ses consultations à

St-Etienne, mercredi 12 novembre, Hôtel des Arts,

à Roanne, jeudi 13 novembre, Hôtel du Commerce.

Le Docteur revient tous les 2 mois.

ON DEMANDE un homme sérieux, marié ou célibataire, pour surveiller une grande propriété dans le département. Appointements 225 fr. par mois, logé, chauffé et droit de chasse. Ecrire ou s'adresser à M. H. MÈS, rue Rochebrune, 16, Paris. Joindre un timbre pour réponse.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES  
de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardiens du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÊNE  
ZINC, PLOMB CARITONNÉ  
ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES  
PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL  
IMMORTELLLES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS  
ENTRETIEN DES TOMBEAUX

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

ON DEMANDE  
A LOUER

au centre commercial de la ville

DE

VASTES LOCAUX

De 300 à 600 mètres carrés, au moins 20 mètres de façade sur rue, pour l'installation à Roanne d'une importante affaire commerciale.

On paierait de 3 à 6.000 francs de loyer annuel. Jusqu'au 30 courant, écrire offres à M. BROCHET aîné, 4, cours de la République, ROANNE.

OUTILLAGE POUR AMATEURS  
et INDUSTRIELS  
Fournitures pour le découpage  
PLUMES, TOURS, SCIES-MÉCANIQUES  
OUTILS à SÉRIER, à COUPE, à DRESSER  
TIERSOT, 104, rue de Bravilliers, 16, Paris  
Bons concours 1890  
Le Tarif-Album (550 pages, 600 grav.) franco contre 0.65.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Fêtes.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE 6

A LOUER DE SUITE

VASTES MAGASINS

ET DÉPENDANCES

Ayant accès place du Marché et rue Ste-Élisabeth, à Roanne.

S'adresser à M. GALLANT, arbitre de commerce, rue du Phénix, 13, à Roanne.

A LOUER

PETIT APPARTEMENT

de 2 pièces

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

De Roanne à Clunys.

Roanne, mat. 5.35, soir. 6.50

Le Coteau, mat. 5.35, soir. 6.50

Vougy, mat. 5.35, soir. 6.50

Pouilly-sous-Charlieu, mat. 5.35, soir. 6.50

St-Denis-de-Cabanne, mat. 5.35, soir. 6.50

La Chapelle-d'Arce, mat. 5.35, soir. 6.50

La Clayette, mat. 5.35, soir. 6.50

Gibelles, mat. 5.35, soir. 6.50

Dompièrre-les-Ormes, mat. 5.35, soir. 6.50

Trambly, mat. 5.35, soir. 6.50

Parl-gagné, mat. 5.35, soir. 6.50

Clermont, mat. 5.35, soir. 6.50

St-Cécile-le-V., mat. 5.35, soir. 6.50

St-Victor, mat. 5.35, soir. 6.50

Roanne, mat. 5.35, soir. 6.50

ORFÈVRE CHRISTOFLE  
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
DEUX  
GRANDS PRIX  
LA MARQUE DE FABRIQUE

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès.

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

L'unité de qualité.

celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

CHRISTOFLE & Co.

## INDICATEUR DU CHEMIN DE FER. -- SERVICE D'HIVER 1890-91

| ROANNE. — PARIS         |      |      |       |      | PARIS. — ROANNE |      |       |      |      |
|-------------------------|------|------|-------|------|-----------------|------|-------|------|------|
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapacaudière.....       | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Roanne.....             | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Germain-Les-Puy..... | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Lapalisse.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| St-Martin-d'Est.....    | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.            | 7.35 | soir. | 7.12 | mat. |
| Arfeuille.....          | mat. | 7.35 | soir. | 7.12 | mat.</          |      |       |      |      |